

Règlement pour les équipes Interclubs

- 1) Chaque équipe doit avoir un contingent de joueur suffisant pour pouvoir assurer toutes les rencontres de la saison, soit 9 joueurs pour une équipe homme et 6 joueuses pour une équipe femme (à l'exception des seniors). Si la condition n'est pas remplie, l'équipe devra accepter de se voir attribuer un/des joueurs supplémentaires par la commission technique. Si Swisstennis venait à délivrer une amende pour manque de joueur lors d'une rencontre, celle-ci serait à payer dans sa totalité par l'équipe responsable.
- 2) L'équipe doit faire le maximum pour intégrer de nouveaux joueurs, que ce soit volontairement ou à la demande du club, et de faire en sorte qu'ils deviennent membres du TCVGD.
- 3) Chaque équipe peut faire part de ses préférences quant au jour où elle souhaite jouer et le type de balle qu'elle désire utiliser, lors de la réunion des capitaines qui a lieu dans le courant du mois de mars précédent le début de la saison d'interclubs.
- 4) Lors de cette réunion, il est impératif que chaque capitaine note la date du week-end de la Vogue de Veyrier, afin de participer à la vente de crêpe. Chaque équipe devra inscrire minimum 4 joueurs à l'une des plages horaires proposées, entre 3h et 4h de présence au stand entre le vendredi soir et le dimanche soir de la vogue. En cas d'absence d'une équipe pour le week-end de la Vogue de Veyrier, celle-ci se verra infliger une pénalité de CHF 150.- à verser au TCVGD.
- 5) En cas d'incertitude météorologique, et si l'équipe joue au TCVGD, il est impératif de contacter un membre de la commission technique avant d'annuler officiellement la rencontre. Si celle-ci est annulée, il faudra trouver au plus vite, avec les différents intervenants concernés, une date de remplacement (connue et bloquée à l'avance par Swisstennis).
- 6) Le budget par rencontre au TCVGD pour l'achat de nourriture est de CHF 12.- par personne, en incluant les joueurs de l'équipe adverse (soit 18 personnes par équipe pour les hommes et 16 pour les femmes ; soit au total CHF 216.- pour les hommes et CHF 192.- pour les femmes par rencontre. Les achats peuvent être effectués dans n'importe quel magasin en Suisse. Cependant, le club possède une carte chez Alligro sous le nom « buvette du TCVGD » et dont le numéro est le 111319.
- 7) Le remboursement se fera uniquement en présence du ticket de caisse par le secrétariat.
- 8) Après chaque rencontre jouée au TCVGD, chaque équipe est responsable du nettoyage des locaux et du matériel (Clubhouse, barbecue, cuisine, etc.) directement après la fin du repas et de la rencontre.

En cas de non-respect du règlement ci-dessus, l'équipe se verra attribuer une sanction, qui sera décidée par le Comité, selon la gravité de la faute.